

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021

DEL-2021-81

L'An deux mille vingt et un, le premier avril, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/3/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace rencontre d'Annecy-le-Vieux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

### Etaient présents :

Mmes BRUNO, LAFARIE, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARTHALAIS, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

### Suppléants :

Mme GRARD.

MM ANTHOINE, GOURREAU, SAUVAGET.

### Avaient donné pouvoir :

MM. ANTHOINE-MILHOMME, CHENEVAL P, GILET, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, TRUFFET.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEFAGO, DUNAND, GAUDIN, GILLET, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, SCOTTON.

MM BAILLY, GAL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 83**

**Présents : 41**

**Représentés par mandat : 6**

---

**Objet : PROGRAMME ACTEE SEQUOIA - CONDITIONS PARTICULIERES DE COTISATION POUR LES COMMUNES MEMBRES DU GRAND ANNECY ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE ADHERANT AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE 2021**

### **Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE dispose depuis 2015 d'un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités de la Haute-Savoie.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans. La contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 0,80 €/an /habitant DGF, en application de la délibération du Comité syndical du 14 décembre 2020.

Dans le cadre particulier du programme ACTEE pour lequel le SYANE, le Grand Annecy et la CCPEVA sont lauréats, il est proposé d'adapter les montants de la contribution annuelle des communes pour la durée du programme.

En effet, en 2020, dans la prolongation de la candidature à l'appel à projet TEPCV du territoire regroupant la Communauté d'Agglomération d'Annecy, la Communauté d'Agglomération de Chambéry et le Parc Naturel Régional Massif des Bauges, plusieurs territoires se sont regroupés pour répondre à l'appel à projet « ACTEE 2 » de la FNCCR en lien avec la rénovation des bâtiments publics.

Ainsi un groupement coordonné par le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie), constitué du SDES, du SYANE, de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, de la Communauté d'Agglomération Grand Lac, de la Communauté d'Agglomération d'Annecy et de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance a candidaté à la deuxième édition du programme « Action Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » (ACTEE) en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt dénommé SEQUOIA (Soutien aux Elus (locaux) : Qualité, Organisé, Intelligent et Ambitieux).

Le groupement sous convention de partenariat se compose, côté Haute-Savoie : du SYANE, du Grand Annecy Agglomération et de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCPEVA).

La candidature déposée par le groupement dont fait partie le SYANE a été retenue le 10 décembre 2020 par la FNCCR. Ce programme ACTEE, d'une durée de 2 ans, permet de financer la partie organisationnelle des projets de maîtrise de l'énergie et non les travaux de rénovation. Ainsi 246 000 € sont octroyés au SYANE pour financer à hauteur de 50 % les quelque 450.000 € d'investissements globaux prévus pour accompagner les communes des territoires du Grand Annecy et de la CCPEVA dans leur politique de maîtrise de l'énergie.

Dans le cadre de cette subvention, 2 postes de conseillers énergie (appelés dans le cadre de ce programme « Économies de flux » ACTEE) sont financés à hauteur de 50 % sur la durée du programme (= enveloppe de 90 000 €). Le reste à charge, après déductions des aides, est donc de 50 %. Il est proposé aux élus du Comité réunis le 1<sup>er</sup> avril 2021, de partager ce reste à charge en deux parts égales entre les communes et le SYANE.

Il est donc proposé que le taux d'aide financière accordé aux communes qui souhaitent adhérer en 2021 au conseil énergie dans le cadre du programme ACTEE soit de 75% (soit 50 % de financement ACTEE auxquels s'ajoutent les 25 % d'aide complémentaire de la part du SYANE).

Ainsi, sur le territoire du Grand Annecy et de la CCPEVA, le coût d'adhésion du service de conseil énergie fixé à 1,60 €/an/hab. DGF est financé, les 2 premières années de la convention, de la manière suivante :

- Les communes contribueront au financement de ce service à hauteur de 0,40 €/an/hab. DGF
- Le SYANE contribuera au financement de ce service à hauteur de 0,40 €/an/hab. DGF (au lieu de 0,80 €/an/hab. DGF sur les autres communes du département soit un taux de participation qui passe de 50% à 25% du coût du service)
- Le programme ACTEE SEQUOIA contribuera au financement de ce service à hauteur de 0,80 €/an/hab. DGF

Ensuite, sur les 2 années restantes dans le cadre de la convention d'adhésion au conseil énergie, les conditions d'aides financières votées par le Comité du 14 décembre 2020 sont à nouveau applicables ainsi :

- Le service coûtera aux communes adhérentes 0,80 €/an/hab. DGF
- Le SYANE contribuera au financement de ce service à hauteur de : 0,80 €/an/hab. DGF



Les membres du Comité sont invités :

1. A approuver les conditions financières particulières qui sont proposées dans le cadre de l'adhésion au service de conseil énergie pour les communes des territoires lauréats au programme ACTEE et qui adhèrent courant 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

J.P AMOUDRY.

**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE



